



Eglise Catholique  
en  
Yvelines

## Foyer Saint Thomas

# Règlement intérieur

L'ensemble du bâtiment et du jardin est un lieu non-fumeur.

### **Le foyer étudiant est avant tout un lieu d'étude :**

- Vous veillerez à respecter une ambiance studieuse par le volume modéré de votre musique et le calme de vos déplacements
- Chacun est responsable de ses horaires. Sauf dérogation, chacun s'engage à ne pas partir le matin avant 7h, à être rentré pour le dîner ou au plus tard à 22h
- Tout retour exceptionnel après 22h00 en semaine nécessite d'avertir au préalable le couple accompagnateur
- Respect du grand silence de la nuit dans tout le bâtiment de 23h00 à 7h00.

### **Le foyer est un lieu de vie communautaire d'étudiants :**

- Des lieux communs sont à votre disposition (WC, cuisine, salle à manger, buanderie). Chacun veille à la bonne tenue de ces lieux
- Il n'est pas permis de faire de la cuisine dans sa chambre ou d'y brancher un appareil électroménager (frigo, four, micro-onde, plaque électrique, bouilloire, télévision, etc.)
- Chacun fait le ménage et l'entretien de sa chambre et salle de bain
- À tour de rôle vous entretenez les parties communes (cuisine, salle à manger)
- Chacun assurera un service hebdomadaire de courses, préparation du repas, vaisselle et le rangement de la cuisine
- Les absences ne sont pas autorisées à la soirée de communauté le mercredi
- Les périodes d'absence en dehors des week-ends et vacances scolaires 'officielles' nécessitent une autorisation préalable du couple accompagnateur.

### **Le foyer est un lieu pour vivre et grandir humainement :**

- La chapelle est partagée avec l'aumônerie des lycées, vous veillerez à en respecter le caractère propre et sa disposition favorisant la vie de prière
- En dehors des soirées communautaires, vous pouvez être invité à l'extérieur mais être de retour à 22h00. Vous pouvez inviter au foyer : les invités doivent être repartis avant 22h00, si vous souhaitez recevoir à dîner cela nécessite l'accord des autres membres présents
- Chacun s'engage à ne pas recevoir d'autre personne à coucher dans sa chambre (en journée ou de nuit) ni à prêter ou sous-louer sa chambre en cas d'absence
- Les animaux ne sont pas autorisés dans le foyer
- Vous veillerez au bon état de la maison, en sortant les poubelles.

### **Le foyer est en bon état**

- Chacun s'engage à ne pas abîmer les locaux. Un état des lieux est fait à l'arrivée et au départ
- L'accrochage de poster est possible sur les barres et panneau prévus à cet effet
- Le loyer est à payer la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque mois à l'association Jeanne d'Arc
- La caution sera restituée un mois après le départ ou encaissée en cas de dégradations des lieux ou non-respect du règlement.

L'étudiant : \_\_\_\_\_

M. Mme. Pacherie, *maîtres de maison*